

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Centre Communal d'Action Sociale
Mercredi 13 décembre 2023 - 18 h 15

PROCÈS-VERBAL de SÉANCE

Mme la Présidente ouvre la séance à 18 h 15, puis procède à l'appel des Membres

Date de convocation : 6 décembre 2023		
Présents	Mmes BOBO, CANE, DURIER, GOSELIN, LACOSTE, LEMIRE, MAINGAULT, RAZAFIMBAHINY, RIPOLL, J. SÉVERAC, SIMÉON. MM. FEDOU, P. SÉVERAC	
Procurations	Mme / M.	a donné procuration à Mme / M.
	Mme BRUN Mme DAVILA	Mme LACOSTE Mme J. SÉVERAC
Absent excusé	Mme DUBOIS, Mme VITET	
Présidente	Mme SIMÉON	
Secrétaire	Mme BOBO	
Personnel administratif	. Directeur Général Adjoint des Services et Directeur – Directeur du Pôle Éducatif et Social . Responsable du Pôle Social . Responsable Adjointe du CCAS	
Ordre du jour	1 – Désignation du secrétaire de séance 2 – Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 13 septembre 23 3 – Proposition d'admission en non-valeur du Service de Gestion Comptable de Muret 4 – Approbation d'aides financières exceptionnelles du CCAS 5 – Reversement des dons générés par la manifestation "Octobre Rose" 6 – Activités en faveur des aînés – organisation du repas du nouvel an 7 – Programme de logements sociaux Altéal "Square de l'Ariège" 8 – Activités de "La Mosaïque des Partages" 9 – Informations diverses 10 – Décisions de la Commission Permanente <i>(Conformément à l'article 22 – chapitre 4 du règlement intérieur du CCAS, ce point sera débattu à huis-clos.)</i>	

Déclaration liminaire :

Approbation d'une motion de soutien à l'égard de Madame la Maire de Fonsorbes

M. Séverac : Je voudrais faire une déclaration avant de commencer ce Conseil d'administration, puisque certains qui ont suivi le Conseil municipal de lundi sont au courant et d'autres non, et il y a eu des événements depuis aussi : dans la nuit du 6 au 7 décembre un tag contre Mme le Maire a été peint sur le mur de la Maison voisine de la Mairie. Après le Conseil municipal de lundi dernier où la chose a été unanimement condamnée par l'ensemble des Conseillers municipaux, il y a eu de nouveaux tags dans la nuit que l'on a découverts mardi matin, et également sur la Mairie et dans un quartier de la Ville reprenant les mêmes invectives auxquelles s'ajoutaient des menaces de mort. Ces tags et ces inscriptions insultantes constituent, bien évidemment, une agression personnelle contre la fonction de Maire sur certains aspects.

C'est particulièrement grave et inadmissible, à l'heure où l'exemple, hélas vient d'en haut où l'on voit que les insultes remplacent l'argumentation dans le débat politique où l'invective se substitue aux propos réfléchis et construits, la petite phrase aux dialogues nécessaires et où les agressions verbales et même physiques, contre les élus, se multiplient un peu partout dans le pays. C'est, à notre avis très dangereux et très préoccupant, et nous ne pouvons pas rester sans réagir. Ce que l'on a fait, évidemment en déposant plainte et Françoise nous en parlera.

Aussi, moi, je vous propose ce soir d'adopter la même motion que celle que le Conseil municipal a prise lundi :

« *Profondément attaché aux valeurs républicaines, le Conseil d'administration du CCAS de Fonsorbes condamne fermement les attaques nominatives contre la Maire de la commune par des tags ignominieux apposés d'abord, sur les murs du bâtiment voisin de la Mairie et sur la Mairie depuis.*

Il dénonce comme intolérables toutes les formes d'agressions verbales ou physiques contre des élus ou représentants au Conseil d'administration (car nous pourrions nous retrouver dans la même situation) qui se multiplient sur l'ensemble du pays et portent atteinte à la République et à la démocratie. La haine, l'insulte, la violence sous quelque forme que ce soit, portent gravement préjudice au débat démocratique et font le lit des extrêmes populistes. Elles sont intolérables. Bien sûr, personne n'imagine une vie politique aseptisée quand il s'agit de confronter des opinions et des convictions, mais ne cédon pas à la facilité des raccourcis et des caricatures. Les conséquences peuvent en être terriblement dangereuses et dramatiques. Le Conseil d'administration du CCAS appelle à la responsabilité de chacun, au respect des valeurs républicaines et démocratiques, des hommes et des femmes qui les font vivre dans leur engagement au service des administrés, à la tolérance, la sérénité et la dignité républicaine. Il apporte son soutien total à Mme la Maire et aux poursuites engagées contre le ou les auteurs de ces attaques inadmissibles contre une élue et une institution, et contre la démocratie elle-même ». (Applaudissements.)

Mme la Présidente : Merci, Philippe. Je voudrais compléter, donc, bien entendu, je suis allée déposer plainte vendredi et j'ai récidivé hier, puisque les menaces de mort, ça va loin. On n'est pas que sur de l'injure. Depuis, j'ai été appelée par le Cabinet du ministre en charge des Collectivités territoriales, j'ai été appelée par le Sous-préfet, ça fait bouger des lignes, et manifestement, il y a une prise en compte par les services de l'État de la situation délétère qui est la nôtre aujourd'hui, dans le contexte qui est le nôtre. Je pense qu'ils sont tout à fait conscients que ce qui est en train de se passer sur la commune, d'éventuelles manipulations, etc. puisque, les échanges que j'ai eus avec eux ne laissent pas de doute là-dessus. Cela dit, la vie de la commune continue et comme l'a dit M. le Sous-préfet, on va prendre le langage des gilets jaunes Mme la Maire, ne lâchez rien. Ceux qui font cela veulent vous pousser à la démission, ne lâchez rien, vous avez le soutien des services de l'État. Ça a été très clairement dit. Le sous-préfet viendra en soutien probablement la première semaine de janvier, donc quelque part, c'est rassurant de savoir que l'équipe qui m'entoure est tout à fait solidaire et là-dessus je n'ai aucun doute sur le soutien des uns et des autres, mais de savoir que les services de l'État également, ont pris conscience de la gravité de ce qui était écrit hier matin, sur les murs de notre Mairie, quelque part aussi me permet de dire : « Je ne suis pas seule et je n'ai pas l'intention effectivement, comme l'a dit le sous-préfet, de lâcher quoi que ce soit, n'en déplaise à ceux qui aimeraient bien que j'abandonne le poste que j'occupe et que je n'ai pas l'intention de lâcher de sitôt, et de le mener à terme autant que peut faire se peut. Les feux sont au vert jusqu'en 2026.

Si vous êtes d'accord, je mets donc aux voix la motion.

M. Fedou : Juste, nous, notre groupe va réitérer les mêmes mots que l'on a eus au Conseil municipal : « Nous condamnons quand même les mots qu'il y a eu sur la Maison à côté, et c'est vrai qu'aujourd'hui la démocratie est engagée. Donc, les menaces de mort, ça va quand même au-delà de l'esprit d'engagement que nous avons pris autour de la table. Nous condamnons ces actes délictueux.

Mme Bobo : Au nom du groupe « L'Humain d'abord », nous sommes aussi très touchés par tout ce qu'il se passe dans Fonsorbes, ce n'est pas normal. Par contre ce que vous venez dire, par rapport au Préfet et tout cela, les manipulations, je voyais bien que vous étiez en train de nous regarder. Donc, j'espère que vous ne pensez pas que ce sont nos plaintes... Rien qu'à votre regard, je vois très bien que vous pouvez peut-être penser à nous... mais nous n'en sommes pas à ce stade, je suis désolée. Ce n'est pas du tout notre mentalité et on n'est pas du tout dans cet objectif, on est d'accord.

Mme la Présidente : Je mets donc, la motion proposée par Philippe, aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité merci à vous.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Approbation de la motion de soutien à Mme la Maire de Fonsorbes.			
VOTE	Pour	15	
	Contre	/	
	Abstention	/	

1 – Désignation du secrétaire de séance

Mme la Présidente : Pour ce qui concerne la désignation du secrétaire de séance, c'est au tour de Mme BOBO.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Désignation de Mme BOBO. en qualité de secrétaire de séance			
VOTE	Pour	15	
	Contre	/	
	Abstention	/	

2 – Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS

➤ cf. **annexe 1** – procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 13.09.2023

Mme la Présidente : Avez-vous des remarques sur ce procès-verbal ?

Mme Bobo : Juste, il était noté dans le procès-verbal que M. Bialès devait nous faire la présentation des panneaux photovoltaïques.

Mme la Présidente : Vous avez raison, M. Bialès n'est pas là, donc, il faut y penser pour le prochain Conseil d'administration. Il est en réunion, il n'était pas disponible ce soir. Il sera présent au prochain Conseil. S'il n'y a pas d'autres remarques que celle-ci, qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 13.02.2023			
VOTE	Pour	15	
	Contre	/	
	Abstention	/	

Mme la Présidente : Juste pour information, une étude comparative a été faite sur les transcriptions des procès-verbaux entre deux sociétés, puisque nous avons décidé d'éviter que ça soit une charge de travail supplémentaire et lourde pour le personnel administratif du CCAS. Deux sociétés ont été mises en concurrence en fonction de la qualité du travail qui était la leur. Et la qualité rédactionnelle qui a été jugée égale par les administratifs, c'est la moins-disante qui a été retenue. Donc, le procès-verbal qui vous a été transmis a été rédigé par la société AMK France pour un montant total de 96 €. C'est calculé à la minute.

Mme Bobo : Pour quelle raison ? Parce qu'on n'en avait jamais discuté auparavant.

Mme la Présidente : Ça permet de libérer du temps au personnel administratif qui a une charge de travail importante.

Mme Bobo : Je pensais que ça gênait des personnes.

Mme la Présidente : Non, ça ne gêne personne. C'est que c'est une charge de travail, c'est un temps à consacrer à la retranscription des procès-verbaux, puisque l'on reprend tout le verbatim, c'est quelque chose de lourd. Ça permet de faire des choses directement plus en lien avec les besoins sociaux que sont ceux du CCAS.

Mme Bobo : il n'y a pas de logiciel exprès ?

Mme la Présidente : Je vous rappelle, mais vous devez le savoir, puisque nous en avons parlé, d'ores et déjà pour le Conseil municipal. Un logiciel avait été acheté, il y a quelques années et avait été testé d'ailleurs par l'agent administratif qui est en charge de la rédaction des PV du Conseil municipal. Elle avait estimé que ça pouvait éventuellement bien fonctionner, sauf qu'à l'usage, on s'est rendu compte que ce n'était pas satisfaisant du tout.

Donc, pour l'instant, nous étions revenus, pour ce qui concerne le Conseil municipal, sur une retranscription par l'agent administratif concernée, au mot-à-mot de l'ensemble des propos tenus, mais peut-être que ça mérite d'être regardé et pourquoi ne pas le faire en ce qui concerne le Conseil municipal. C'est une réflexion, je crois, qui est en cours.

Mme Bobo : Essayez d'autres logiciels, parce qu'on s'est arrêté à celui-là, mais peut-être y a-t-il autre chose dans d'autres communes, mairies, collectivités bien plus grandes, il doit bien y avoir des systèmes dont ils se servent et qui sont efficaces. Donc c'était peut-être se renseigner autour ...

Mme la Présidente : Justement, le choix qui avait été fait du logiciel précédent, peut-être que ça mérite de retourner voir ce qu'il se passe ailleurs et, quelles sont les propositions qui sont faites aujourd'hui, elle était allée voir à Plaisance-du-Touch. Manifestement, ça donnait satisfaction. Sauf que pour elle, et on sait que c'est quelqu'un d'extrêmement rigoureux quand on voit la qualité de rédaction des procès-verbaux, ça ne la satisfaisait pas. Il fallait que de toute façon, elle le reprenne. Donc, la charge de travail était quasi identique. Tu voulais rajouter quelque chose Christine ?

Mme Lacoste : La personne qui retranscrit, souhaiterait, dans la mesure du possible, si vous y pensez, que vous vous présentiez quand vous prenez la parole, puisqu'elle, ne nous connaît pas. Ça permettra d'alléger la relecture.

3 – Proposition d'admission en non-valeur du Service de Gestion Comptable de Muret

Mme la Présidente : Vous avez eu les documents avec la convocation. Donc, on fait une croix sur 414,33 €. Les services de la Trésorerie, bien entendu, essaient de récupérer pour nous, les impayés, sauf qu'à un moment, il n'y a pas de solution. On est sur trois montants :

Un concerne le portage des repas 2021 pour 63 € ;

Un deuxième, toujours sur le portage des repas en 2019 pour 190 € ;

Un logement temporaire pour 60 € en 2018.

Pour un total de 414 €.

Je vous propose de procéder à l'annulation des créances détaillées ci-dessus, reconnues irrécouvrables.

Avez-vous des questions ?

M. Fedou : Contrairement au Conseil municipal, nous n'avons pas eu le détail de ces créances irrécouvrables, nominatives, on n'a pas eu de commissions des finances pour analyser. Donc, même s'il n'y avait que ce dossier-là à analyser en commission des finances du CCAS, on aurait pu en discuter.

Mme Lacoste : C'est vrai, ceci dit, en discuter... les deux premiers pour les portages de repas, c'est délibéré, en fait, s'il n'y a pas les noms c'est que ce sont deux personnes qui sont décédées et donc, on n'a pas pu recouvrer les dettes et pour le logement temporaire, c'est quelqu'un qui a disparu, je veux dire qu'aucun des services n'a su le retrouver, ni nous, ni Muret, ni les services de l'État.

M. Fedou : Quand vous dites « personnes décédées », j'entends, certes, mais il y a des moyens de recouvrer, quand ce sont des personnes décédées.

Mme la Présidente : Ça, ce n'est pas nous. Les moyens pour recouvrer, c'est l'affaire du Trésor. Ils ont essayé de le faire. On sait bien qu'ils essaient de se donner les moyens, mais manifestement, si on en est là, c'est qu'ils n'ont pas réussi.

Mme Lacoste : Excusez-moi, au moins, le premier montant, le deuxième aussi peut-être, c'est un montant en dessous d'un montant minimum, pour lesquels ils vont chercher l'argent. Pour 63 €, ils ne font pas de démarche. Il y a un montant minimum.

Mme la Présidente : Je ne crois pas qu'il soit utile d'épiloguer là-dessus. Les démarches ont été faites.

M. Fedou : Épiloguer, non, mais je veux dire que sur la manière, c'est vrai que nous aurions pu en discuter en commission, et avoir le détail.

Mme la Présidente : Faire une commission « finances » seulement sur les admissions en non-valeur.

Mme Lacoste : 63 € est un reste à réaliser inférieur au seuil de poursuite. Donc, personne décédée et demande de renseignements négative ;
Les 190,35 €, c'est décédé et demande de renseignements négative ;
Et le dernier, c'est noté « combinaison infructueuse d'actes », la personne n'a pas été retrouvée pour pouvoir recouvrer la dette.

Mme Bobo : Excusez-moi...

Mme la Présidente : Je ne sais pas ce que l'on peut vous répondre de plus, Mme Bobo. Tout a été dit là-dessus.

Mme Bobo : Laissez-moi poser la question, s'il vous plaît, merci. Ma question est : pourquoi est-ce demandé si tard ? Ce n'est pas le détail, c'est autre chose.

Mme la Présidente : Mais c'est qu'il y a un temps nécessaire, pour avoir des réponses des services du Trésor Public. Pourquoi est-ce demandé si tard ? Il est bien évident que ça a dû être demandé...

Mme Bobo : C'est quand même depuis 2018...

Mme la Présidente : Assistez à des Conseils communautaires et vous verrez que les recherches de créances sont bien antérieures. On attend d'avoir les retours du Trésor Public, pour pouvoir vous le présenter. Tant qu'ils ne sont pas revenus vers nous, on ne reste pas les bras croisés à se dire, « Tiens, on a de l'argent dehors, mais on ne va pas le chercher ». Nous, on commence par aller le chercher, on ne peut pas, on passe au Trésor Public et on attend qu'il revienne vers nous.

M. Séverac : Juste une précision parce que la même demande est venue en Conseil municipal d'admettre en non-valeur un certain nombre de créances. C'est venu, en même temps au Conseil Communautaire et là, il y avait 500 000 € à admettre en non-valeur. Il y a un effet du fait de la transposition du Trésor Public de Saint-Lys à Muret. Et la reprise par Muret ces derniers mois, ils ont épuré un certain nombre de dossiers, c'est pour cela aussi qu'arrive en rafale, en ce moment, ces demandes d'admettre en non-valeur les dossiers. Et c'est vrai que les dossiers parfois peuvent être plus anciens que trois ou quatre ans. Parce que justement, il y a une répétition d'actes et de demandes auprès des débiteurs pour essayer de les faire payer. Ce n'est qu'au bout d'un certain nombre de démarches que le Trésor Public fait le constat qu'il n'y arrive pas et qu'il propose l'admission en non-valeur. 2021, comme la personne est décédée, assez rapidement, ils ont dit « on ne peut pas y aller », mais sinon, peut-être pas pour les 63 €, mais pour les 190 €, ils auraient encore demandé pendant des mois, un an ou deux, à essayer de récupérer l'argent. Ils le font quand ils ont au bout des démarches et qu'ils ne peuvent plus y arriver. Mais il est vrai que la mise à jour par la Trésorerie de Muret d'un certain nombre de dossiers fait que l'on a tous, en ce moment, divers dossiers de ce type.

Mme la Présidente : Si vous en êtes d'accord, je mets aux voix.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Proposition d'admission en non-valeur du Service de Gestion Comptable de Muret		
VOTE	Pour	15
	Contre	/
	Abstention	/

4 – Approbation d'aides financières exceptionnelles du CCAS

Mme Lacoste : Lors du dernier Conseil d'administration, je ne sais pas si c'était le dernier où l'avant-dernier, nous étions tombés d'accord sur le fait d'octroyer à nouveau une aide financière aux associations caritatives. Elles ont été reçues toutes les trois par Mme Gosselin le 29 novembre. Peut-être voudra-t-elle en parler un peu. Après échanges avec elles, nous avons décidé d'octroyer une nouvelle aide, si le Conseil d'Administration est d'accord, de 500 € pour les Restos du Cœur, 500 € pour le Secours Catholique et 1 000 € pour l'Épicerie Sociale qui, actuellement, se trouve en grande difficulté pour apporter de l'aide aux familles qui sont de plus en plus nombreuses à se présenter. Il n'est pas acceptable de refuser des personnes ou de n'avoir pas suffisamment de denrées pour pouvoir satisfaire les demandes de nos administrés. Si vous êtes d'accord, cette aide de 2 000 € sera octroyée aux associations caritatives de la commune.

Mme Lemire : Il faudra modifier la somme qui a été mise, parce qu'il est marqué 500 € à chacune desdites structures.

Mme la Présidente : Sur notre document, on a 1 000 € pour l'épicerie sociale et 500 € pour les deux autres. Corinne, tu peux peut-être faire un rapide résumé des échanges que tu as eus avec les associations concernées.

Mme Gosselin : Après un rapide résumé, c'était surtout pour faire un petit point pour la séance de cinéma. Tu vas en parler après Christine. Et puis se rencontrer pour voir quelles sont les difficultés rencontrées par les associations caritatives en ce moment, que personne n'ignore. Cela me permet de faire un complément par rapport à l'Épicerie Sociale. J'ai eu Hélène Cotty encore au téléphone, car nous étions dans une situation où elle nous demandait, elle nous avait écrit, à nous Mairie de Fonsorbes, mais également à toutes les mairies dont, nous Fonsorbes recevons les bénéficiaires de l'Épicerie Sociale. Je pense à la Mairie de Saint-Lys, de Fontenilles et ces personnes-là, viennent sur Fonsorbes. Et donc, elle disait qu'à l'heure actuelle, elle ne pouvait plus absorber de nouveaux bénéficiaires. Ça a été dit à Laurence qui s'occupe des inscriptions à l'Épicerie Sociale. Elle a arrêté pendant un certain temps d'inscrire les familles, mais m'a ensuite alertée en disant « que cela n'était pas possible. Il y a des familles, notamment une dame seule avec quatre enfants. Elle est de Fonsorbes, on ne peut pas la refuser. » Elle a complètement raison et j'ai dit à Hélène qu'il fallait, au moins a minima assurer le soutien aux familles fonsorboises puisque nous sommes à Fonsorbes, ce sont nos locaux, c'est nous qui payons les fluides, c'est nous qui payons tout et après, les autres communes ont reçu le mail comme nous, nous l'avons reçu, dans un premier temps peut-être : freinez l'inscription des autres communes et peut-être prévoir une distribution tous les quinze jours... ce n'est pas évident du tout, mais elles sont en train de revoir les barèmes, les inscriptions, etc. Et surtout, nous prenons conscience que nous avons des bénéficiaires plutôt fonsorbois. Normalement, l'aide alimentaire est là, ponctuellement. Elle est là pour dépanner quelqu'un qui est dans une situation compliquée pendant un certain temps. Nous avons des gens qui sont là depuis trois ans. Alors bien sûr, toutes les situations sont problématiques, et nous sommes en train de les étudier. Il y a toujours une raison quelconque. Mais comme les renouvellements se font tous les trois mois, nous allons voir si éventuellement, en étudiant chaque dossier au cas par cas, on pourrait commencer à expliquer à certaines personnes que peut-être, elles devraient envisager d'autres aides. Parce que là, on est dans l'assistanat. Ce n'est plus de l'aide. Avec certaines familles, ce n'est plus possible, elles sont habituées, c'est un service, elles passent régulièrement. Il y a peut-être d'autres solutions que de venir à l'épicerie sociale tous les mercredis matin, chercher à manger. Donc, on va étudier cela de très, très près, parce que nous, voilà, on a forcé l'aide, on est là dans l'immédiateté, mais ce n'est pas une solution pérenne, ni à demeure. C'est vraiment un gros problème.

M. Fedou : En discutant, je vois que l'on a eu le dernier diagramme, justement des commissions permanentes sur les lignes budgétaires. Il nous reste quand même des sous sur les lignes budgétaires « aides ». Ne serait-il pas opportun de faire des bons alimentaires, justement, à ces familles-là ?

Mme Gosselin : On y a pensé, mais on est juste en temps pour les voter maintenant, pour les éditer, pour les distribuer. On s'est dit que pour ces familles, il était plus simple qu'elles trouvent déjà de quoi les aider au niveau de l'Épicerie Sociale. Si on veut vraiment cibler ces familles-là, il y a un problème de confidentialité.

Toutes les associations ne veulent pas donner, ce qui est normal, le nom de leurs bénéficiaires. Pour l'Épicerie Sociale, ils passent chez nous, donc on les connaît. Mais si on voulait faire une aide ciblée pour toutes les familles qui vont aux associations caritatives, c'était plus compliqué à mettre en œuvre. Mais c'est quelque chose que nous avons déjà fait et que nous pouvons étudier à nouveau. Mais pour cette année-là, on est à quinze jours de la fin de l'année, ça sera compliqué, voire impossible.

Mme la Présidente : Sachez par ailleurs que j'ai alerté Serge Deuilhé le Maire de Saint-Lys en lui demandant également de participer. Il y a des Saint-Lysiens qui viennent sur nos structures. Et donc, qu'il fasse également l'effort. Je n'ai pas eu l'occasion de voir Christophe Tountevich le Maire de Fontenilles, mais il est bien évident que si j'ai l'occasion de le voir, je lui dirai la même chose.

Mme Gosselin : Je suis en train de préparer un courrier justement à destination des mairies dont nous accueillons les bénéficiaires, pour au moins une petite participation.

Mme Lacoste : Au moins les plus grosses mairies, à savoir Fontenilles et Saint-Lys. C'est clair que nous n'allons pas aller solliciter la Mairie d'Empeaux, ou la Mairie de Saint-Thomas.

M. Fedou : Depuis le début de l'année, les CCAS de Saint-Lys et Fontenilles n'ont jamais abondé l'Épicerie Sociale ?

Mme la Présidente : Je ne sais pas.

Mme Gosselin : Pas uniquement depuis le début de l'année M. Fedou, mais jamais.

M. Fedou : Je veux dire, à l'heure actuelle, vu l'inflation qu'il y a, ils savent très bien que les bénéficiaires explosent ! Ils ne font jamais de social eux ?

Mme Gosselin : Si, mais a priori, pour eux, il est normal que Fonsorbes...

M. Fedou : Ils font du social chez les autres ? Pas chez eux.

Mme Gosselin : C'est ça, c'est exactement ça. Je suis en train de faire mon petit courrier, je suis en train d'y réfléchir.

Mme Bobo : Concernant la sollicitation des autres collectivités, ça a toujours été, on a toujours sollicité, on a toujours eu des réponses négatives, jusqu'à aujourd'hui. Par contre, il y a le CCAS de Saint-Lys qui fait des collectes dans les magasins et qui redistribue aux bénéficiaires. Il faudrait voir s'il n'y aurait pas de doublon par rapport à ces bénéficiaires qui viennent chez nous et que le CCAS redistribue le vendredi. Je sais qu'une collecte se fait, et qui est redistribuée.

Mme Lidos : Le problème, c'est la confidentialité.

Mme Bobo : Je suis d'accord là-dessus. Mais si on parle de partage, si on arrive quand même à argumenter plus ou moins le pourquoi du comment, quand même au CCAS, vous êtes tenues au secret professionnel, aussi bien l'une que l'autre, donc, ça peut peut-être permettre d'échanger pour pouvoir palier justement aux manques pour pouvoir accueillir tous les bénéficiaires.

Mme La Présidente : Ce matin, on a eu un atelier veille social sur du CLSPD. Tous les partenaires et participants ont insisté sur la notion de confidentialité et d'autorisation qui doit être donnée par les familles concernées, et que leur consentement leur soit demandé quant au fait que leurs dossiers puissent être partagés entre différents partenaires. Donc, là, on est un peu dans la même règle. Le RGPD, je ne suis pas sûre que ça soit uniquement un problème informatique, mais le problème de confidentialité est indéniable. On a du mal à imaginer que nous, CCAS de Fonsorbes, on aille donner la liste des gens que l'on a aidés, et auxquels on a donné des bons d'achat. Ce n'est pas possible.

Mme Bobo : Mais là, comme on se trouve quand même dans une situation qui devient difficile, par arriver à satisfaire les personnes qui sont en difficulté, c'était pour savoir si peut-être, ça pouvait débloquer quelque chose.

Mme la Présidente : Il y a des règles.

Mme Gosselin : Après, je suis d'accord, on peut toujours demander, et on verra bien la réponse.

Mme la Présidente : Il faut être méfiant sur ces échanges.

Mme Lacoste : D'un autre côté, j'imagine que les familles Saint-Lysiennes, si elles bénéficient de l'aide du CCAS de Saint-Lys, tant mieux pour elles. Et si elles viennent aussi à Fonsorbes, c'est peut-être surtout parce qu'elles en ont besoin. Le but n'est vraiment pas de faire de la discrimination géographique, même si on y est un peu contraint à l'instant T. C'est vraiment d'arriver à aider toutes les personnes qui en ont besoin. D'ailleurs à ce sujet, vous l'aurez peut-être vu sur le site de la Mairie, il y a une demande de volontaires pour que l'Épicerie Sociale puisse faire une deuxième distribution.

Mme Gosselin : Là aussi l'objet de la réunion que j'ai eue avec les trois associations il y a une dizaine de jours, c'était le manque de bénévoles. De plus en plus, elles manquent de bénévoles pour la distribution du mercredi matin, parce qu'il y a de plus en plus de bénéficiaires. Les gens s'inscrivent sur rendez-vous, donc, ça s'est un peu régulé. Mais par contre, l'autre jour, elles étaient trois à distribuer. Donc, elles m'ont demandé de repasser une info comme quoi, l'Épicerie Sociale cherche des bénévoles. Et donc, elle a eu directement des contacts depuis que l'on passe l'annonce, et elle envisage peut-être de remettre une deuxième distribution dans la semaine. C'est l'objectif.

Mme Bobo : Par rapport à l'annonce du bénévolat, une personne s'est présentée ce matin pour proposer du bénévolat, ils l'ont refusée. Ils ont dit qu'ils n'avaient besoin de personne. C'est à double tranchant.

Mme Gosselin : Je trouve cela bizarre. Le contact, c'est Hélène, la Responsable de l'Épicerie de la Croix-Rouge. Ça doit passer par elle. Ce n'est pas : « Je viens, j'ai vu de la lumière, je rentre, je viens donner mon coup de main ».

Mme Bobo : Mais la personne y va, se présente suite à l'annonce sur le site. Ce n'est pas le hasard. Et on lui a dit : « Non, on n'a besoin de personne. »

Mme Gosselin : Si, ils ont besoin de monde.

Mme Bobo : ils ne trouveront jamais personne s'ils refusent. C'est systématique.

Mme Gosselin : toujours, il y a un nouveau discours du responsable qui nous fait part de ses besoins, et de la part des bénévoles qui font de la résistance à s'ouvrir.

Mme la Présidente : Je mets ces aides aux voix : 1 000 €, 500 et 500 €.

Mme Bobo : Je voulais juste rajouter, étant donné qu'ils sont en difficulté, par rapport aux associations, moi, j'ai été étonnée que cette année, on ne fasse pas la collecte de jouets, ce qui aide beaucoup par rapport au Secours Catholique. Ça, c'est quelque chose qui va manquer.

Mme la Présidente : Elle est faite la collecte de jouets, au Centre de Loisirs.

Mme Lacoste : En fait cette année, effectivement, on ne l'a délibérément pas mise en place parce que l'an dernier, il y avait eu peu de dons, donc, les associations caritatives n'avaient pas, par rapport aux années précédentes, il y avait eu beaucoup moins de dons et des choses en plus mauvais état que d'habitude. Donc, on ne l'a pas fait au niveau de la Mairie et la Médiathèque comme nous l'avions fait les années précédentes. Par contre, au niveau du centre de loisirs, Carole Mercier continue de récupérer les jouets amenés par les enfants. J'avais dit à Marie-Françoise d'aller sur le Centre de Loisirs et voir ce que les familles avaient pu amener. Le but est le même. Il y a peut-être moins de choses que si on l'avait fait sur plusieurs sites. On s'est dit que cette année, on allait ne pas la faire, pour la refaire mieux l'année prochaine.

Mme La Présidente : Il faut savoir que les parents revendent également les jouets et nous, l'an dernier, il y a eu plusieurs voyages vers la déchetterie. C'est-à-dire que nous n'avions pas forcément des jouets en bon état et un tri important a été fait, par Laurence du Service Scolaire, entre autres. C'était inimaginable de proposer pour Noël à un enfant un jouet cassé, ou des puzzles auxquels il manque des pièces. Il y a cela aussi.

Mme Bobo : De fait, elle va peut-être devoir acheter des jouets à offrir aux bénéficiaires. C'était pour voir si on ne pouvait pas, donner 1 000 € au lieu de 500 € pour pallier ce manque qu'elle peut rencontrer pour acheter les jouets.

Mme Durier : au niveau des jouets, les familles, sachant qu'il n'y avait pas de collecte en Mairie, sont venues directement nous les apporter, car elles savent que le vestiaire est ouvert le lundi après-midi. Nous nous sommes donc débrouillés.

Mme Gosselin : Je t'ai renvoyé un mail Marie-Françoise pour te dire de te rapprocher du centre de loisirs par rapport à la collecte de jouets.

Mme Lacoste : D'un autre côté, et je terminerai là-dessus, les montants ont été vus à cette réunion avec les associations. Deux associations ont dit que 500 € leur suffiraient. C'est pour cela que l'on a respecté leur choix.

Mme la Présidente : Je mets aux voix.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Aide financière exceptionnelle du CCAS aux associations			
VOTE	Pour	15	
	Contre	/	
	Abstention	/	

Mme la Présidente : L'autre point concerne les places de cinéma.

Mme Lacoste : Effectivement, lors de cette rencontre de Mme Gosselin avec les associations caritatives, j'avais eu l'idée, il y a quelque temps, de proposer une séance de cinéma aux enfants bénéficiaires de ces structures. Je voulais savoir si c'était pertinent ou pas, s'il y avait suffisamment d'enfants et effectivement, la réponse a été oui. Il y aurait une cinquantaine d'enfants qui auraient l'âge requis pour aller à cette séance de cinéma.

Mme Gosselin : Potentiellement, il y avait une cinquantaine d'enfants concernés entre les trois associations, enfants fonsorbaïs. La deuxième démarche était que chaque association demande aux enfants qui serait intéressé par la séance de cinéma que nous proposons au jour et heure programmés. Pour l'instant, les Restos ont répondu et Marie-France pour le Secours Catholique. Il y a à peu près une trentaine d'enfants. Il faut que je fasse le croisement, puisque certains enfants sont autant au Secours Catholique, qu'aux Restos, qu'à l'Épicerie. Je vais faire un croisement. Potentiellement, on remplirait une séance puisque chaque enfant doit, bien sûr, être accompagné par quelqu'un de sa famille.

Mme Lacoste : Du coup, on s'est rapproché de Cinétoile. Nous allons payer la séance de cinéma 200 €, et seront accueillis tous les enfants dont les familles fréquentent les structures des associations caritatives. Ce sera le 23 décembre à 16 heures.

Mme Durier : J'ai juste une question complémentaire. La salle peut contenir combien de places ?

Mme Lacoste : 100

Mme Bobo : Après la séance, il y aura un petit goûter, quelque chose ?

Mme Lacoste : Oui, un chocolat chaud et un petit goûter.

M. Fedou : Une très belle démarche sociale et d'inclusion pour les enfants qui habituellement, ne vont pas au cinéma. C'est très bien.

Mme la Présidente : Si vous êtes d'accord, on propose cette séance de cinéma gratuite aux enfants concernés.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Ouverture d'une séance gratuite de cinéma en faveur des enfants des familles bénéficiaires des associations caritatives			
VOTE	Pour	15	
	Contre	/	
	Abstention	/	

5 – Reversement des dons générés par la manifestation « Octobre Rose »

Mme la Présidente : En tout, ça fait 2 731 €.

Les activités de la mosaïque des partages ont généré 249 € ;
Les ALAE : 400 € ;
La Mairie, pour les ventes d'objets : 64,86 € ;
La médiathèque : 72 € ;
Les événements culturels : 37 € ;
Le marché : 387,08 € ;
Bidot : 272,56 € ;
Les randos Bidot sur inscription : 762 € ;
L'AF Badminton et son tournoi : 184 € ;
L'AF Gym volontaire avec la vente de T-shirts : 302 €.

Pour un total de 2 731 € qui seront remis à l'association Étincelle Occitanie. La date de remise à laquelle vous être tous invités est programmée le mercredi 20 décembre à 10 heures dans les locaux du Pôle Social. Si vous êtes d'accord, nous reverserons la somme de 2 731 €.

Il n'y a pas de commentaire, j'imagine, Octobre Rose a très bien marché. Ça génère effectivement de la solidarité sur la commune, une mobilisation de plusieurs associations. Plus ça va, plus le nombre de partenaires s'élargit et ça fait plaisir.

Mme Bobo : Par rapport à l'année dernière, quelle était la somme ?

Mme la Présidente : 1 960 € en 2023. Nous reverserons donc cette année 2 731 €.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Reversement des dons générés par la manifestation « Octobre Rose » à Etincelle Occitanie			
VOTE	Pour	15	
	Contre	/	
	Abstention	/	

6 – Activités en faveur des aînés – organisation du repas du Nouvel An

Mme la Présidente : Vous êtes invités au repas du Nouvel An du samedi 13 janvier 2024.

Mme Bobo : On n'a pas reçu les invitations.

Mme la Présidente : Elles vont arriver. Nous avons convenu du fait que les membres du Conseil d'administration désignés seraient invités gratuitement. Par contre, les élus payent.

À ce jour :

1 238 foyers ont reçu leur invitation par la poste ;
128 sont partis sous forme de courriel ;

200 participants se sont inscrits à ce jour avec des inscriptions qui se termineront le 22 décembre. Avec placement possible puisqu'évidemment, les convives ont envie de manger ensemble quand ils se connaissent, ayant possibilité de réserver sur des tables de huit personnes. C'est une organisation lourde, mais qui se passe bien. On l'a vu l'année dernière, ça fonctionne bien. La navette municipale pourra être utilisée pour les personnes ne disposant pas de moyens de locomotion.

Avec au menu :

Apéritif ;

Amuse-bouche : foie gras du Sud-Ouest, confit d'oignon et son toast de pain aux figues, méli-mélo de salade avec gésiers de volaille confits ;

Cuisse de canard farcie aux cèpes, duo de gratin de pommes de terre façon sarladaise, petits légumes ;

Duo de fromage avec salade aux oignons frits et crème balsamique ;

Et le dessert : Rosace vanille, cœur de meringue ananas et passion, coulis chantilly.

Vin rouge et rosé, pétillant, café ou thé.

Nous serons plus de 200 participants.

M. Fedou : sur les invitations qui ont été faites, notre groupe a eu quelques remontées sur les coupons envoyés. Nous avons fait une réflexion qui a bien été intégrée dans le coupon, sauf que plusieurs usagers ont pris les déclarations pour les leurs. Il aurait été judicieux de mettre « exemple » ou « spécimen » au milieu.

Mme Lacoste : Nous n'avons pas pensé un instant que ça puisse être interprété comme cela.

M. Fedou : C'est bien qu'un exemple ait été mis.

Mme Lacoste : C'est l'exemple du CNAS, on l'a pris sur un courrier officiel du CNAS qui explique de la même manière. Donc, l'année prochaine, on mettra effectivement « Spécimen » en travers.

Mme la Présidente : Comme ce n'était pas nominatif, il n'y a pas écrit « M. Dupont » ou « Mme Tartempion »...

M. Fedou : Je préfère le remonter, ça nous a été remonté à nous.

7 – Programme de logements sociaux Altéal « Square de l'Ariège »

Mme la Présidente : Une réunion s'est tenue avec Altéal qui est l'un des principaux bailleurs sociaux de la commune. Il a été question du bâtiment qui est quasiment terminé, et pour lequel les logements vont être livrés au Square de l'Ariège. Corinne ou Christine ?

Mme Lacoste : On a reçu Altéal la semaine dernière, ils nous ont expliqué que la livraison se passerait, comme prévu, en février. Que la plupart des appartements étaient attribués sauf quelques T3 pour des logements seniors qui sont PLAÏ qui donc demandent des revenus assez conséquents. Donc, il reste quelques T3 à louer. Nous avons été relancés et on nous a demandé si nous avons des familles à leur proposer. Sinon, tout suit son cours.

Mme la Présidente : Je rappelle que dans ce bâtiment, il y a 26 logements qui sont adaptés aux seniors avec ascenseur, etc..., et donc une salle de convivialité aussi. Je crois que vous en avez parlé.

Mme Gosselin : On l'a visitée, suite à la réunion. La résidence présente deux côtés et donc, les seniors seront bien séparés physiquement. Toutes les entrées seront avec des codes et des badges. N'importe qui ne pourra pas aller côté seniors, gêner ou occasionner une quelconque incivilité ; sur le papier, on est bien d'accord. Ça nous a été présenté comme ça. On a visité un logement. Bien sûr, c'est en travaux pour l'instant, et on a visité la salle de convivialité qui fait au moins 60 m², avec une cuisine, une buanderie, les sanitaires, et dont la commune pourra disposer.

Mme la Présidente : Une convention de mise à disposition de ce local va être passée par Altéal avec le CCAS.

Mme Bobo : Elle a répondu pratiquement, parce que l'on disait : 26 sécurisés, donc avec codes d'accès. Donc il y a deux entrées différentes dans cette résidence ?

Mme Lacoste : En fait, il n'y a qu'un hall d'entrée avec, à droite, la résidence seniors et à gauche la résidence familiale. Et sur chaque palier, puisqu'il y a un ascenseur commun, il y a un badge pour accéder au côté seniors. Il faudra, dans tous les cas, un badge avec en plus un moyen de déverrouiller la porte du palier pour les personnes qui voudraient faire entrer de la famille, des visiteurs... tout sera sécurisé sur chaque palier.

Mme Bobo : D'accord, et la salle de convivialité n'est que pour eux ?

Mme Lacoste : Non, elle est mise à la disposition du CCAS, elle est très bien placée, elle est en bas, en angle. Mais c'est une convention que l'on va passer avec eux, ils la mettent à notre disposition.

Mme la Présidente : Ce sera à nous de voir ce que l'on en fait. C'était juste une info.

8 – Activités de « La Mosaïque des Partages »

Mme la Présidente : Je ne sais pas s'il faut faire un bilan des activités qui se sont réalisées.

Mme Lidos : Dans les nouveautés, nous avons un partenariat avec la PMI, et on organise une fois par mois, avec la puéricultrice, des recettes pour les bébés. Ils font venir des mamans au centre social. Ce qui permet aussi de présenter les activités du centre social. On est assez contentes de ce partenariat, car ça fait longtemps qu'on essaye de le créer. Il y a eu ensuite aussi un programme de prévention routière organisé par la Poste. C'est donc la Poste qui a communiqué et nous avons prêté nos locaux pour les seniors de Fonsorbes essentiellement, dans le cadre de la conférence des financeurs.

Mme la Présidente : Vous avez la liste du programme prévu pour les deux premiers mois, pour janvier et février, et même, le mois de mars, le programme des ateliers de la mosaïque des partages.

9 – Informations diverses

1 - Navette municipale

Mme la Présidente : Donc, un changement de créneaux horaires est envisagé. On a bien vu que ça ne collait pas forcément avec les besoins. Il en sera question lors de la prochaine commission permanente de façon à se laisser une marge de manœuvre suffisante et à ne pas être figé sur les deux ½ journées qui étaient évoquées.

Mme Lacoste : Ce sera le mardi 19 janvier. Isabelle a envoyé les deux convocations pour la dernière commission permanente et la suivante en même temps.

M. Fedou : Je ne pourrai pas être là. Il y a la commission développement durable en même temps.

Mme Lacoste : Vous savez que nous allons discuter de la navette, si vous avez des idées ou des choses à transmettre n'hésitez pas.

2 – Portage des repas

Mme la Présidente : Vous vous souvenez, nous avons évoqué la nécessité de faire une enquête de satisfaction. Elle a été réalisée en novembre 2023 avec les questions posées :

- . Êtes-vous bénéficiaire de l'APA ?
- . Comment avez-vous pris connaissance du service des portages repas ?
- . La qualité des repas, vous convient-elle ?
- . La quantité des plats, est-elle suffisante ?
- . La variété des menus, vous convient-elle ?
- . Comment trouvez-vous le rapport qualité/prix ?
- . Avez-vous déjà effectué des réclamations ?

Les 30 bénéficiaires ont été appelés et 30 ont répondu.

24 se sont déclarés « satisfaits » ou « très satisfaits » ;

3 ont répondu « satisfaits », mais trouvent les menus répétitifs et les souhaiteraient plus variés ;

1 « satisfait », mais aimerait manger plus de viande ;

1 « satisfait », mais aimerait plus de légumes... (l'un est inscrit dans le développement durable et l'autre moins ...)

1 « satisfait », mais désirerait le menu de la semaine imprimé en plus gros caractères.

Globalement, on peut considérer que la satisfaction est là. Ça va nous aider lorsque nous allons lancer le prochain marché, quant au choix du futur prestataire. Celui-ci, manifestement, donne satisfaction aux usagers. C'est ce que nous attendons d'un prestataire. Cela dit, il n'y a pas que ces critères-là qui rentrent dans les lignes de choix lorsque nous lançons un appel d'offres mais ça, plaide en sa faveur, c'est clair.

Mme Bobo : Excusez-moi, c'est un questionnaire papier qu'ils ont eu, ou ce sont des appels ?

Mme la Présidente : Ce sont des appels.

Mme Bobo : Ce n'est pas pareil, un questionnaire papier, on est quand même plus libre...

Mme la Présidente : Mais un questionnaire papier, il n'est pas dit qu'il revienne.

Mme Lacoste : C'est plus compliqué, je pense, pour cette population-là aussi de remplir un papier. Alors que là, effectivement, il y a eu du lien puisque Mme T., en charge de la gestion du Portage de Repas, les a appelés. Je ne pense pas qu'ils aient répondu que tout allait bien parce qu'on leur a demandé. Ils auraient osé dire ce qui n'allait pas.

Mme la Présidente : L'ordre du jour est épuisé. Si vous voulez bien, Madame et Messieurs, quitter la salle puisque nous passons en commission permanente et ça ne concerne que les membres du Conseil d'administration.

La séance prend fin à 19 h.

La Secrétaire de séance,



Mme Françoise BOBO



Mme la Maire,
Présidente du CCAS



SIMÉON Françoise